

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULT

ARRONDISSEMENT de
BEZIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAURENS**

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19

Quorum : 10
Qui ont pris part à la délibération : 18
Présents : 15
Absents : 1
Pouvoirs : 3

Date de la convocation :

13/05/2026

DELIBERATION n° 2026-55

*L'an deux mille vingt-Six,
Le 21 Mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sur convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie et sous la Présidence de son Maire.*

Présents :

Mesdames APARICIO Elsa, BALP Coralie, BEHRA Marilyn, CAZALS Séverine, COLIN Céline, CONDAMINE Christiane, CONSTANTIN Corinne, MARTY Florence et THENIERE Hélène.

Messieurs BOULLOUIS-VILLANOVA Sébastien, FERREIRA Dimitri, LAPORTE Jean-Pierre, NOFRE Olivier, POLOP-FANS Gilles et ROMERO Jacques.

Pouvoirs :

Mandants

M. BESSIERE Michel
M. ESPIE Olivier
M. GUIBERT Antoine

Mandataires

M. FERREIRA Dimitri
Mme BALP Coralie
M. ROMERO Jacques

Absents : Monsieur BRAL Amédée

Secrétaire de séance : Monsieur NOFRE Olivier

**BUDGET 190-00 – BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N°1 – REGULARISATION CESSION NAUBINE**

Vu la délibération 2026-25 du 16 avril 2026, relative au vote du budget primitif 2026 du budget principal 190-00

Considérant le mail reçu du comptable public en date du 30 avril 2026, demandant régularisation de l'écriture pour la cession de la Maison de la Naubine (délibération n°2019-072)

Il convient de régulariser les chapitres par une décision modificative tel que présentée ci-après :

Article Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
 FONCTIONNEMENT 				
R-7751 Produits des cessions d'immobilisations			5000,00 €	
Total chapitre 77			5000,00 €	
R-75888 Autres produits divers de gestion courante				5000,00 €
Total chapitre 75				5000,00 €
Total FONCTIONNEMENT			5000,00 €	5000,00 €

Le Conseil Municipal,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le
Maire, Après en avoir délibéré,
Par 18 voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

APPROUVE la décision modificativen°1 du budget principal 190-00, tel que présentée ci-dessus ;

CHARGE Monsieur le Maire d'informer le comptable public de procéder aux ajustements nécessaires à l'application de cette décision.

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délais de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Fait à Laurens, le 21 Mai 2026
Le Maire,
Jacques ROMERO



Fait et Délibéré,
Le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
Jacques ROMERO

La Secrétaire de Séance
Olivier NOFRE